

COMPLéments AU CAHIER DES CHARGES DU 30 AOÛT 2019 RELATIFS AUX CRITÈRES D'ORIENTATION EN UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEEA)

Date : 22 avril 2022

Le présent document a vocation à préciser les critères d'orientation vers les UEEA définis dans le cahier des charges du 30 août 2019.

En effet, la réussite de ces dispositifs de scolarisation et d'accompagnement des enfants avec TSA dépend de plusieurs facteurs dont celui de la juste évaluation des besoins des enfants identifiés comme pouvant bénéficier de ces unités, et de leur adéquation avec leur projet de service.

Outre les équipes pluridisciplinaires de la MDPH, ce document peut utilement être utilisé par :

- Les équipes de diagnostic dans leur rôle d'information aux familles mais également d'identification des besoins et d'orientation vers la MDPH ;
- Les Enseignants Référents de scolarité : dans l'information et l'accompagnement des familles
- Les ESMS, et notamment les UEMA dans leur rôle d'évaluation des modalités d'accompagnement à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins des enfants.

I- Rappels

1.1- Qu'est-ce qu'une UEEA ?

Les UEEA sont des dispositifs de scolarisation adaptés, de droit commun, bénéficiant d'un appui renforcé du médico-social, assuré par un service (SESSAD) ou un établissement (IME), disposant d'une autorisation de fonctionnement en service. Les UEEA ne peuvent être portées que par des ESMS visés par le 2° du I de l'article L312-1 du CASF ; elles relèvent obligatoirement d'une autorisation délivrée par l'ARS prioritairement par augmentation du capacitaire de l'ESMS support.

Une UEEA n'est pas une unité d'enseignement externalisée d'un IME. Son objectif principal est de soutenir l'Inclusion des enfants dans leur classe de référence.

1.2- Quels sont les prérequis à l'installation d'une UEEA ?

- Inscription au Programme Régional et Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) arrêté par l'ARS et disponibilité du financement ;
- Identification par la DSDEN compétente, d'une école pouvant inscrire dans son projet d'école le déploiement d'une UEEA dans une logique d'école inclusive ;
- Mise à disposition au sein de cette école, par la commune d'implantation, de locaux en conformité avec les critères définis dans le cahier des charges susmentionné. Il est rappelé qu'un environnement adapté favorise la réussite du projet individualisé de l'enfant. La conformité des locaux au regard du cahier des charges est constatée par l'ARS en accord avec la mairie (procédure d'autorisation ou au plus tard dans le cadre de la visite de conformité). L'ouverture de l'unité est soumise à l'avis favorable de l'ARS dans le cadre de la visite de conformité. La visite de conformité ne porte pas sur les locaux de l'école mais sur l'organisation de l'UEEA au regard des éléments du cahier des charges (nombre de salle, organisation spatiale...).

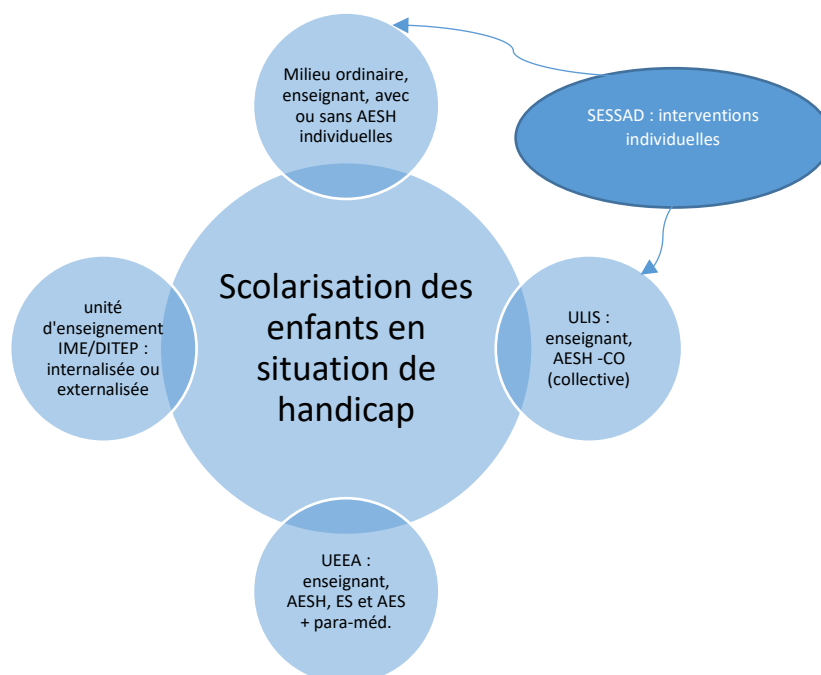
- Mise à disposition par les DSDEN d'un enseignant spécialisé et d'un AESH ; l'AESH est présent sur les temps d'apprentissage ainsi que sur les temps de récréation et de cantine. Le projet pédagogique relève de l'enseignant et il est intégré au projet de l'UEEA ;
- Autorisation par l'ARS délivrée à un ESMS, suite à un Appel à Projet, qui a défini en lien avec l'équipe pédagogique de l'école d'implantation ainsi que l'enseignant spécialisé, un projet d'UEEA conforme au cahier des charges. Il est rappelé que le budget de fonctionnement annuel alloué à l'UEEA s'élève à 140 000€. Sont présents sur l'entièreté des temps d'apprentissage, récréation et restaurant scolaire: un éducateur spécialisé, un AES. Interviennent selon les emplois du temps individuels des professionnels paramédicaux relevant du plateau technique de l'ESMS support. L'accompagnement des enfants sur temps périscolaires (hors cantine) et durant tout ou partie des vacances scolaires par l'équipe médico-sociale dépend du projet autorisé au regard des ressources de l'établissement support ;

Les UEEA sont un dispositif de scolarisation de droit commun bénéficiant de l'appui renforcé du MS à travers une autorisation accordée soit à un SESSAD soit à un IME. **Par conséquent, il ne s'agit pas d'une modalité d'enseignement interne à l'établissement.**

La décision d'orientation en UEEA doit donc être élaborée au regard des critères définis dans le cahier des charges du 30/08/2019 et précisés par le présent guide. **L'UEEA ne doit donc pas, par principe, être une solution permettant de construire une réponse d'accompagnement pour un enfant dont les besoins évalués correspondraient exclusivement aux missions de l'ESMS organisant les interventions médico-sociales.**

II- Critères généraux

Les UEEA concernent des élèves d'âge élémentaire disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou en milieu ordinaire avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.



2.1- L'âge

Les enfants pouvant bénéficier d'une orientation vers une UEEA doivent être âgés de **6 à 10 ans non révolus**, l'année au cours de laquelle l'admission en unité est envisagée (exemples : un enfant né le 18 décembre 2016 peut être orienté en UEEA par la CDAPH au titre de la rentrée scolaire 2022/2023 – un enfant né le 05 mai 2011 ne peut être orienté a priori en UEEA au titre de la rentrée scolaire 2022/2023)

Le maintien des enfants au-delà de 11 ans doit faire l'objet d'une demande de dérogation dûment justifiée auprès de l'ARS et de la DSDEN compétente. Cette dérogation pourra être délivrée notamment si le maintien de l'enfant concerné n'induit pas de refus d'admission pour un autre enfant répondant aux critères définis. Elle sera impérativement soutenue par une évaluation réalisée et formalisée par l'équipe de l'UEEA (équipe pédagogique et médico-sociale) permettant de justifier le bénéfice du maintien.

2.2- Le domicile de l'enfant

Les enfants accueillis au sein de l'UEEA ne sont pas nécessairement domiciliés sur la commune d'implantation de l'Unité. Le territoire d'intervention de l'UEEA est donc plus large que le territoire d'implantation. Cependant, l'orientation vers ce dispositif ne doit pas induire pour l'enfant des temps de trajet trop importants non compatibles avec une scolarisation à temps plein ainsi qu'avec le niveau de fatigabilité constaté pour des enfants présentant en outre un ou des handicaps.

Dans ce cadre, peuvent être orientés au sein de l'UEEA des enfants dont le domicile habituel n'induit pas de trajet supérieur à 30 minutes pour se rendre à l'école d'implantation.

2.3- Le temps de scolarisation

Les enfants orientés en UEEA sont scolarisés à temps plein dans le respect du calendrier scolaire. Durant ces temps, les enfants concernés bénéficient des apprentissages scolaires prévus au cahier des charges ainsi que des interventions médico-sociales nécessaires à cette inclusion.

La scolarisation à temps partiel n'est par principe pas possible ; les familles doivent être avisées de ce cadre.

Toute orientation vers une UEEA reposant sur une demande de scolarisation à temps partiel doit faire l'objet d'une demande de dérogation dûment justifiée auprès de l'ARS et de la DSDEN compétente. Cette justification reposera sur :

- une évaluation des besoins de l'enfant et de leur adéquation avec le projet de l'unité,
- le bénéfice évalué de cet aménagement au regard des besoins de l'enfant et des missions de l'unité dans une limite temporelle d'une année scolaire maximum.

Les dérogations qui pourraient être accordées se limiteront à une seule année scolaire ; la scolarisation à temps plein restant un objectif intangible au moins au titre de l'année scolaire suivante. Les besoins de l'enfant concerné par ce type de dérogation seront réévalués à chaque période de vacances scolaires par l'équipe de l'Unité, afin de déterminer si le maintien de l'enfant dans ces conditions est bien de nature à lui apporter un bénéfice. Dans le cas contraire, le lien sera immédiatement fait avec la famille de l'enfant et la MDPH afin que l'orientation délivrée puisse faire l'objet d'une réévaluation sans délai. Dans l'attente, l'accompagnement de l'enfant relève de la responsabilité de l'ESMS organisant les interventions médico-sociales qui définira, en lien avec la famille, un projet d'accompagnement adapté à ses besoins.

Toute demande de réorientation auprès de la CDAPH doit reposer sur une évaluation formalisée par l'équipe de l'Unité justifiant les écarts constatés entre les besoins de l'enfant et les missions de l'UEEA.

2.4- le respect de la capacité autorisée

La capacité autorisée correspond au nombre d'enfants accueillis quotidiennement, et à temps plein, au sein de l'UEEA. Cette capacité est déterminée par l'ARS et la DSDEN compétente.

Elle permet d'assurer un taux d'encadrement adapté des enfants accueillis au sein de l'Unité et d'assurer ainsi la mise en œuvre de leur PIA ainsi que la sécurisation de leur accompagnement au sein de l'école.

Le nombre d'enfants accompagnés en UEEA a été arrêté à 8 par unité. Il n'est pas possible de dépasser ce nombre d'accompagnements individuels.

Si un accompagnement à temps partiel au sein de l'UEEA est autorisé par dérogation, il en résulte une sous occupation de l'unité durant les temps d'absence de l'enfant concerné. Sur autorisation expresse de l'ARS et de la DSDEN et après orientation de la CDAPH, il pourrait être procédé à une admission supplémentaire au sein de l'UEEA, dans le respect de l'autorisation délivrée. Néanmoins, comme indiqué au point 2.3 cette situation ne pourra être que temporaire et l'admission supplémentaire concerner un enfant dont les besoins évalués correspondraient aux missions de l'UEEA.

Le dépassement de la capacité autorisée n'étant pas possible (sauf situation exceptionnelle et dérogatoire de temps partiel limitée dans le temps), une priorisation des situations peut s'envisager selon le nombre d'enfants dont les besoins évalués permettraient d'assurer une adéquation avec les missions de l'UEEA. En ce cas, les critères définis dans « RAPT » et privilégiant les enfants les plus jeunes doivent être mis en œuvre. Une alerte le plus précocement possible doit être transmise à l'ARS et à la DSDEN compétentes.

L'orientation, l'inscription et l'admission en UEEA en cours d'année sont possibles dans le respect de l'autorisation délivrée et de la capacité autorisée. Cette admission est précédée d'une information auprès de l'ARS et de la DSDEN concernée et ne peut être réalisée qu'après orientation de la CDAPH. Une attention particulière sera portée par l'Unité pour la définition du plan d'accompagnement individualisé de l'élève concerné.

L'ARS et la DSDEN concernée doivent être avisées formellement de la constitution de liste d'attente sur ces dispositifs de scolarisation.

2.5- La durée de la notification

La notification délivrée par la CDAPH d'une orientation en UEEA doit permettre le respect des critères édictés au cahier des charges en termes d'âge d'accès à ce dispositif de scolarisation. (exemple : un enfant âgé de 9 ans ne pourra pas bénéficier d'une orientation de 3 ans en UEEA). La durée de la notification doit être en cohérence avec les enjeux de préparation à la sortie de l'UEEA.

Les demandes de dérogation éventuelles seront étudiées dans le cadre d'une commission de compétence régionale rassemblant l'ARS, les DSDEN, la MDPH, le CRA et l'ESMS concerné, sur la base de la grille des prérequis complétée. Cette commission est organisée à l'initiative de la MDPH au regard des situations individuelles en présence.

III- Evaluation des pré-requis (apprentissage, autonomie...)

L'instruction interministérielle N° DGCS/3B/DGESCO/2018/192 du 1er août 2018 précise que l'UEEA a vocation à scolariser des élèves appartenant à cette classe d'âge pour leur permettre d'acquérir les compétences de fin de cycle 2 puis de début de cycle 3. Si l'UEEA permet l'acquisition progressive de ces compétences sur la durée de scolarisation selon une approche individualisée et pluridisciplinaire, cet objectif repose néanmoins sur la nécessité que les enfants orientés en UEEA disposent au moment de cette orientation de certaines compétences pivots ce qui favorise également la mise en œuvre de temps d'inclusion dans les classes de référence.

Des fiches repères des compétences socles sont proposée ci-dessous ; elles ont été pensées en tenant compte du domaine de l'AUTONOMIE et des domaines COGNITIFS/APPRENTISSAGES ACADÉMIQUES, sur la base du cahier des charges du 30/08/2019 (autonomie/attendus scolaires), du curriculum des UEEA édité par EDI Formation et au regard des programmes scolaires fixant les attendus de fin de cycle 2.

Ces fiches doivent être considérées comme un cadre de référence aux fins de soutenir l'évaluation de l'élève et de ses besoins dans une logique d'inclusion et d'analyse individualisée.

Selon les catégories d'âge suivantes :

- Entrée à 6 ans dans le dispositif : les attendus de fin de moyenne section/début de grande section constituent des repères adaptés dans une perspective d'orientation en UEEA

- Entrée à 7 ou 8 ans dans le dispositif : les attendus de fin de grande section / première période CP constituent des repères adaptés dans une perspective d'orientation en UEEA
- Entrée à 9 ou 10 ans dans le dispositif : les attendus de CP constituent des repères adaptés dans une perspective d'orientation en UEEA

COMPETENCES ACQUISES COMMUNES (SANS DISTINCTION D'ÂGE)
<u>AUTONOMIE</u> - Propreté acquise (ne porte plus de change à l'école) - Accepte d'aller aux toilettes ou en fait la demande verbale ou à l'aide d'une Communication Alternative Augmentée - Peut faire une demande simple « donne », « encore », « je veux » ...verbale ou avec pictos - Sait boire et manger seul avec au moins une cuillère et un verre - habillage et déshabillage autonome (étayage pour fermeture éclair, lacets, braguette, baisser et remonter sous-vêtement & pantalon) NB : SAUF EN CAS DE TROUBLE DES COORDINATIONS MOTRICES DIAGNOSTIQUÉ - Se déplacer sans guidance physique - S'occuper, « jouer » seul durant 10/15 mn - Peut demeurer assis de 15 à 20 mn à sa table de travail en autonomie (TEACCH) avec supervision à distance de l'adulte pour éventuelles guidances
<u>CAPACITES ATTENTIONNELLES</u> - Suivre les consignes de groupe durant au moins 10 mn sans guidance physique dans une posture adaptée (assis sur un banc, chaise par exemple) - Peut rester sur une activité durant 15/20 mn avec étayage de l'adulte selon difficulté : guidance verbale ou gestuelle punctuelle
<u>MOTIVATION</u> - Répondre facilement à l'appel de son prénom - Réagir positivement aux valorisations concrètes (bon point, image, jeu à l'ordinateur, jetons...) ou sociales - Travailler avec un contrat pour 1 ou 2 activités Un ou plusieurs items adaptés à l'âge sont utilisés comme renforçateur L'utilisation de renforçateurs alimentaires devrait être estompée à l'entrée de l'UEEA
<u>CAPACITÉS MNÉSIQUES</u> - Répertoire échoïque acquis - Répéter de façon exacte une phrase de 5 à 6 syllabes (<u>ex</u> : « il se la ve les dents ») - Répéter une séquence de 3 chiffres (ex : « 5 2 4 »)
<u>FLEXIBILITÉ</u> - Être capable d'accepter le changement (lieux, personnes et transitions) avec utilisation de séquentiels, EDT visuel à minima
<u>PLANIFICATION – ORGANISATION</u> - Sur instruction individuelle, pouvoir ranger son « matériel » dans son cartable avec appui d'un séquentiel visuel si besoin - Savoir utiliser un EDT visuel avec pictos sans jeton de transition - Se déplacer vers son EDT sans guidance physique
<u>FONCTIONNALITÉ DE LA COMMUNICATION ET INTERACTIONS SOCIALES</u> - Se diriger vers le partenaire de communication - Utiliser un moyen de communication fonctionnelle (LSF, PECS, tablette) - Répondre à l'adulte après sollicitation (parole ou action) - Accepter la proximité de ses pairs en classe et dans la cour de récréation - Émettre des contacts oculaires appropriés quand un adulte interagit avec lui, notamment l'enseignant - Pouvoir appeler un adulte ou un pair par son prénom

Âge d'entrée	Domaines d'apprentissages			APPENDICE pour les élèves disposant d'un système alternatif de communication par échange d'images ou numérique (CAA)
	Langage réceptif	Langage expressif & langage écrit	Mathématiques	
6 ans	Comprendre une consigne simple donnée dans un contexte de groupe (ex : « écoute », « regarde », « Emploi Du Temps », « prends... », « donne.. », « montre ... ») Comprendre une consigne scolaire simple donnée individuellement (ex : « prends ton stylo », « colorie en ... », « fais pareil », « montre .. ») Mimer une comptine simple Connaître le nom du matériel scolaire de base	Connaît la comptine de la semaine Savoir répéter des voyelles orales et une succession de 3 voyelles Savoir répéter des syllabes dupliquées (ex : pipi, popo, riri...) Produire spontanément des mots à 2 syllabes (ex : « vélo », « moto ») S'exprimer par phrases simples (S + V ou V + N ex : « je veux », « je bois », « je veux pomme », « donne gâteau »...) Les écholalies sont rares ou disparues Associe mot à mot (« rat/rat » « mur/mur » « chat/chat »...) Écrit son prénom en capitale avec / sans modèle. (ou lettres scratch) Est capable d'écrire/montrer des sons sous la dictée (« a, e, i ,o, u, ra, ma...si étudiés)	- Nomme les formes géométriques de base : carré, triangle, cercle, rectangle - Peut trier selon un critère donné (mets les carrés d'un côté, les ronds de l'autre) - Algorithme à 3 éléments A-B-C-A-B-C - Associe des collections fixes identiques - Peut sérier des objets selon la taille - Réciter la comptine numérique jusqu'à 10 à minima - Maîtrise la correspondance terme à terme - Comprend « beaucoup » - Trie des items similaires (empan de 3) - Trie par taille des objets identiques / différents - Manipule le tableau à double entrée simple) - Réalise des puzzles de 9 pièces avec ou sans modèle en dessous - Peut faire la différence entre un et beaucoup - Peut construire les 3 premiers nombres ; - Associe correctement la représentation des doigts et le nom de la quantité - Dénombrer des collections en associant pointage et récitation de la comptine numérique (jusqu'à 10) - Composer et décomposer des nombres jusqu'à 5 - Range 3 photos réelles ou images dans l'ordre - Construit un modèle simple en trois dimensions (maison en cube...) - Maîtrise le vocabulaire de l'espace : « sur, sous, dans, au milieu »	Peut échanger un picto (prendre/ donner/ relâcher) (6 ans) Identifie le bon partenaire de communication (6 ans) L'élève est spontané (peut réaliser des demandes/ commentaire sans y être incité) (6 ans) Peut discriminer 10 pictos (6 ans) Pointe chacun de ses pictos (6 ans) Peut communiquer avec au moins trois adultes (6 ans) Peut demander de l'aide (picto aide) (6 ans) Peut se déplacer vers l'adulte (1 m/ 5m /10mètres) – préciser la distance possible (6 ans) Peut attendre sur présentation du picto correspondant ou d'un signe appris (6 ans) Peut utiliser des bandes phrases à 2/3/4/ pictos maximum (entourer le bon nombre) (à partir de 6 ans) L'outil de communication de l'élève est généralisé au domicile (6 ans) Utilise 3/ 5/ 10 verbes (ex : manger/ jouer/ boire) – indiquer le nombre de verbes utilisés (6/7 ans) Utilise un système alternatif de communication numérique (quelle que soit l'application) (6/7 ans)

Âge d'entrée	Domaines d'apprentissages			APPENDICE pour les élèves disposant d'un système alternatif de communication par échange d'images ou numérique (CAA)
	Langage réceptif	Langage expressif & langage écrit	Mathématiques	
7 ans	Comprend des discriminations conditionnelles à 2 éléments (le cahier rouge) Comprend « pareil » Comprend les consignes « entoure » + objet - « barre » + objet - « relie » + objet Comprend « tout, tous » (ex : prends tous les feutres) Peut évoquer 3 objets connus, réels ou imagés, qu'on a présentés puis cachés Reconnaît 5 mots en global (dont son prénom, papa, maman)	Peut produire des mots de 3 à 4 syllabes spontanément ; Est intelligible pour des personnes familières Utilise les noms du matériel scolaire de base Peut citer 5 mots en rapport avec une catégorie courante (ex : animaux, vêtements, aliments...) avec support imagé Suit des consignes en lien avec le nom de la personne (« donne le feutre à Valérie ») Utilise à bon escient des articles (un, une, des, le, la...) Peut lire en global 3 mots-outils (ex : et, sur, le, la...) Identifie la première syllabe d'un mot Reconnait les lettres en majuscules Associe les lettres majuscules aux lettres scriptes Associe les lettres aux sons qu'elles produisent (sons simples) Recopie son prénom en majuscules avec modèle disponible Écrit son prénom en majuscules Lit des syllabes simples en associant consonne/voyelle quelles que soient les consonnes et les voyelles pour des <u>sons appris</u>	Comprend les prépositions en rapport avec les relations topologiques de base sous, sur Comprend « premier » & « dernier » À partir de manipulations, associe plusieurs formes géométriques pour reproduire une figure en 2D par exemple Tangram ou jeu de topologie Peut placer des objets sur un quadrillage comme ils sont placés sur le quadrillage qui lui est montré en référence Peut classer des objets en utilisant 2 critères (prends les ronds jaunes, les carrés bleus...) Peut sérier des objets selon la taille Comptine numérique exacte jusqu'à 20 Peut montrer sur ses doigts sans passer par le comptage des quantités allant de 0 à 5 Doit maîtriser les notions de classification, sériation, équivalence, les notions relatives à l'espace et au temps, la permanence du nombre et la correspondance terme à terme	Peut utiliser des bandes phrases à 2/3/4/ pictos maximum (entourer le bon nombre) (à partir de 6 ans) Utilise 3/ 5/ 10 verbes (ex : manger/ jouer/ boire) – indiquer le nombre de verbes utilisés (6/7 ans) Utilise un système alternatif de communication numérique (quelle que soit l'application) (6/7 ans) Peut se déplacer vers son classeur (1 m/ 5m /10mètres) – préciser la distance possible (7 ans) Peut se déplacer d'une pièce à une autre (7 ans) Peut se déplacer à la fois vers l'adulte et vers le classeur de communication (7 ans) Peut discriminer 20 pictos ou plus (à partir de 7 ans) Peut demander des pauses avec les pictos correspondants (à partir de 7 ans) Déplace spontanément son classeur d'une pièce à une autre (7 ans) Utilise une bande phrase (7 ans) Peut interpeler physiquement son interlocuteur de façon adaptée (7 ans) Peut demander de l'aide (picto aide seul ou avec bande phrase) (7 ans) Utilise 3/5/7 attributs (couleur, taille, nombre...) – indiquer le nombre de verbes utilisés (7 ans) Peut vocaliser certains sons en lien avec le mot (même si peu intelligible) (7/8 ans) Certains pictos peuvent être remplacés par des mots écrits (7/ 8 ans) L'outil de communication de l'élève est généralisé dans tous les environnements de l'école (cantine, classe, récré, classe d'inclusion... (7/ 8 ans)

Âge d'entrée	Domaines d'apprentissages			APPENDICE pour les élèves disposant d'un système alternatif de communication par échange d'images ou numérique (CAA)
	Langage réceptif	Langage expressif & langage écrit	Mathématiques	
8 ans	Comprend « entoure les animaux en vert ») Comprend des discriminations conditionnelles à 3 éléments (le petit carré rouge) Reconnaît 8 mots en global (dont son prénom, papa, maman) Comprend à l'écrit les notions « avant, après » Comprend les formes comparatives (plus que, moins que, autant que) Comprend à l'écrit les adjectifs numéraux ordinaux (ex : le premier, le deuxième...)	Peut produire des mots de 4 syllabes ou plus spontanément Peut citer 8 mots en rapport avec une catégorie courante (ex : animaux, vêtements, aliments...) avec support imagé Emploie des structures de phrases : sujet/verbe/complément Utilise des articles contractés (ex : du, des, de la) Utilise la négation sur les verbes (ex : je ne mange pas) Utilise des adverbes (très, beaucoup, un peu...) Utilise les pronoms personnels je/tu Utilise des attributs (couleur, taille...) Utilise des verbes pronominaux Utilise des prépositions de lieu spontanément (ex : sur, sous, dans...) Peut lire en global 7 mots-outils Identifie la syllabe finale d'un mot Lit des mots de type consonne/voyelle/consonne/voyelle jamais présentés avant (ex : moto, vélo...) Peut lire 15 mots en 1 minute Reconnaît les digraphes (ou, oi) Transcrit phonétiquement des séquences en respectant la segmentation (« le robot » et non « lerobot »)	Connait 5 catégories Comprend les prépositions en rapport avec les relations topologiques de base (sous, sur, au-dessus, au-dessous, en dessous, devant, derrière) Reconnaît les représentations digitales du nombre jusqu'à 10 Reconnaît les constellations du dé (1 2 3 4 5 6) Peut donner le nombre exact d'une petite collection d'objets (inférieure à 6 : le subitizing) sans passer par le comptage Pour dénombrer de façon exacte des collections d'objets, fait des groupements d'objets de façon adaptée Peut comparer des collections entre elles Connaît les compléments à 10 ; connaît le sens du signe « + » Soustrait un nombre à un chiffre à un nombre à 2 chiffres, sans franchissement de la dizaine (« 12 – 2 ») avec manipulation Se repère dans une feuille de papier (haut/bas, gauche/droite, milieu...) Compare et ordonne cinq objets selon leur longueur	Peut vocaliser certains sons en lien avec le mot (même si peu intelligible) (7/8 ans) Certains pictos peuvent être remplacés par des mots écrits (7/ 8 ans) L'outil de communication de l'élève est généralisé dans tous les environnements de l'école (cantine, classe, récré, classe d'inclusion... (7/ 8 ans)) Peut réaliser des demandes envers ses pairs (8 ans) Peut réceptionner des demandes de ses pairs (8 ans) Peut demander de l'aide (picto avec bande phrase) (8 ans) L'élève peut réaliser des commentaires avec son outil de communication (papier/ numérique) pour 1/2/3 sens (je vois/ j'entends/ je sens) – entourer le nombre de sens concerné(s) (8 ans)

Âge d'entrée	Domaines d'apprentissages			APPENDICE pour les élèves disposant d'un système alternatif de communication par échange d'images ou numérique (CAA)
	Langage réceptif	Langage expressif & langage écrit	Mathématiques	
9 ans	Comprend « sauf », « rien » Peut exécuter une consigne à 2 composantes (« prends le cahier et la trousse ») Comprend le pluriel marqué par les articles (ex : distingue « un enfant »/« des enfants », « le bonbon »/« les bonbons ») Comprend deux discriminations conditionnelles à 2 éléments juxtaposés (ex : le cahier rouge et le stylo vert) Peut utiliser un séquentiel de travail (ex : <i>je fais l'activité de mathématiques puis l'écriture et après j'ai mon renforçateur</i>)	Est intelligible pour des personnes non familières Emploie des structures de phrases : sujet/verbe/complément Lit des digraphes vocaliques (indiquer les digraphes que l'enfant connaît) : ou, oi, on, in, (ai, ei, an, en) Écrit de mémoire 3 mots (maman, papa, prénom) Répète des mots contenant des sons complexes Peut citer des mots en rapport avec une catégorie courante (ex : animaux, vêtements, aliments...) avec support imagé Transcrit des mots de 3 syllabes, quelle que soit la structure des mots avec des sons déjà étudiés (« pirate, étoile, partira...) en passage à l'écrit ou avec supports adaptés Utilise spontanément des verbes au présent Lit 6 mots réguliers (lecture flash) Transcrit phonétiquement des séquences en respectant la segmentation (« le pirate a une épée » et non « <i>lepirateauneépée</i> ») Peut transcrire 4 mots outils en respectant l'orthographe d'usage (et, sur, dans, avec) Peut écrire spontanément une phrase simple « le chat mange une souris » Utilise spontanément des verbes au passé composé Lit des phrases de 3/4 mots (ex : le chat saute, papa répare le vélo) et y associe le sens (image correspondante) Peut lire 50 mots en 1 minute (norme CP) Peut lire seul un texte de 20 mots Après la lecture d'un texte de 2 phrases, peut évoquer 1 élément présent Écrit son prénom en lettres cursives	Pour entrainer la cardinalité, lorsque l'adulte ajoute un objet à la collection, peut dire combien il y en a sans recompter tous les objets A partir d'un cardinal donné, réalise des collections en utilisant les groupements par 10. Ordonne un ensemble de 4 nombres dans l'ordre croissant. Est capable de résoudre des problèmes additifs simples pour des quantités inférieures à 10 avec du matériel de manipulation. Positionne les nombres manquants sur une frise numérique ou une droite graduée de 1 en 1 Situe les uns par rapport aux autres des objets ou des personnes qui se trouvent dans la classe ou dans l'école en utilisant un vocabulaire spatial précis : à gauche, à droite, sur, sous, entre, devant, derrière, au-dessus, en-dessous Comprend et sait utiliser les expressions : égal à, autant que, plus que, plus grand que, moins que, plus petit que... Connaît la valeur des chiffres selon leur position (dizaines/unités) Est capable de décomposer un nombre en unités de numération (3 dizaines et 5 unités) Est capable de résoudre des problèmes soustractifs simples pour des quantités inférieures à 10 (manipulations ou représentation) Soustrait un nombre à un chiffre à un nombre à 2 chiffres, lorsqu'il y a franchissement de la dizaine, comme : 13-6 ; 24-7 (avec ou sans manipulation) Calcule en ligne la somme de deux nombres inférieurs à 100	Peut vocaliser certains sons en lien avec le mot (même si peu intelligible) (7/8 ans) Certains pictos peuvent être remplacés par des mots écrits (7/ 8 ans) L'outil de communication de l'élève est généralisé dans tous les environnements de l'école (cantine, classe, récré, classe d'inclusion... (7/ 8 ans) Peut réaliser des demandes envers ses pairs (8 ans) Peut réceptionner des demandes de ses pairs (8 ans) Peut demander de l'aide (picto avec bande phrase) (8 ans) L'élève peut réaliser des commentaires avec son outil de communication (papier/ numérique) pour 1/2/3 sens (je vois/ j'entends/ je sens) – entourer le nombre de sens concerné(s) (8 ans)

Âge d'entrée	Domaines d'apprentissages			APPENDICE pour les élèves disposant d'un système alternatif de communication par échange d'images ou numérique (CAA)
	Langage réceptif	Langage expressif & langage écrit	Mathématiques	
10 ans	Comprend les formes passives simples (ex : la fille se fait pousser) Comprend les formes passives complexes (ex : le chat est mangé par la souris)	Peut juxtaposer 2 propositions (ex : le chat miaule et il se gratte) Transcrit phonétiquement des séquences en respectant la segmentation (« le pirate a une épée » et non « <i>lepirateauneépée</i> ») Peut transcrire 5 mots outils en respectant l'orthographe d'usage Peut écrire spontanément une phrase simple « le chat mange une souris » Utilise spontanément des verbes au passé composé Lit des phrases de 3/4 mots (ex : le chat saute, papa répare le vélo) et y associe le sens (image correspondante) Peut lire 50 mots en 1 minute (norme CP) Peut lire seul un texte de 20 mots Après la lecture d'un texte de 2 phrases, peut évoquer 1 élément présent	Situe les uns par rapport aux autres des objets ou des personnes qui se trouvent dans la classe ou dans l'école en utilisant un vocabulaire spatial précis : à gauche, à droite, sur, sous, entre, devant, derrière, au-dessus, en-dessous Comprend et sait utiliser les expressions : égal à, autant que, plus que, plus grand que, moins que, plus petit que... Connaît la valeur des chiffres selon leur position (dizaines / unités) Est capable de décomposer un nombre en unités de numération (3 dizaines et 5 unités) Est capable de résoudre des problèmes soustractifs simples pour des quantités inférieures à 10. (Manipulations ou représentation) Soustrait un nombre à un chiffre à un nombre à 2 chiffres, lorsqu'il y a franchissement de la dizaine, comme : 13 - 6 ; 24 - 7 (avec ou sans manipulation) Calcule en ligne la somme de deux nombres inférieurs à 100 Positionne les aiguilles d'une horloge, l'horaire étant donné, en heures entières. Manipule la monnaie (1, 2, 5 et 10 euros) : échange des pièces contre un billet ou inversement	Peut vocaliser certains sons en lien avec le mot (même si peu intelligible) (7/8 ans) Certains pictos peuvent être remplacés par des mots écrits (7/ 8 ans) L'outil de communication de l'élève est généralisé dans tous les environnements de l'école (cantine, classe, récré, classe d'inclusion... (7/ 8 ans) Peut réaliser des demandes envers ses pairs (8 ans) Peut réceptionner des demandes de ses pairs (8 ans) Peut demander de l'aide (picto avec bande phrase) (8 ans) L'élève peut réaliser des commentaires avec son outil de communication (papier/ numérique) pour 1/2/3 sens (je vois/ j'entends/ je sens) – entourer le nombre de sens concerné(s) (8 ans)